

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, que le conseil de la MRC, lors de sa séance ordinaire du 19 décembre 2018, a adopté le Règlement numéro 2018-316 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin de préciser les limites des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles et d'intégrer un cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans ces zones de contraintes.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur le 25 février 2019, date à laquelle le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a notifié à la MRC qu'il juge que ledit règlement respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, de même qu'au bureau de la MRC situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 25 février 2019.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

(signé)
Judith Desmeules